



Elections municipales 2026 : les 15 et 22 mars

Les 15 et 22 mars 2026, les Herbignacaises et Herbignacais sont appelés à voter pour élire l'équipe municipale qui sera en place pour les 6 prochaines années.

Publié le 06 mars 2026

Informations pratiques

- **Dates** : dimanches 15 et 22 mars 2026
- **Horaires des bureaux de vote** : 8 h-18 h

À apporter le jour du vote :

- Une **pièce d'identité en cours de validité**
- Votre **carte d'électeur**, si vous l'avez

Faire une procuration

Vous serez absent le jour des élections municipales à Guérande ? Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez **voter par procuration**. Cette démarche permet à une personne de confiance de voter à votre place.

Retrouvez toutes les informations pour faire une procuration : [Citoyenneté - Herbignac.com](https://www.mairie-saintlyphard.fr/information-transversale/actualites/elections-municipales-2026-les-15-et-22-mars-30143?)



HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

